La contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets. — La mise en recouvrement des rôles de la contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets, de l'année 1892, aura lieu à partir de ce jour.

Chronique vélocipédique. — Nous apprenons qu'une course d'équipes, de cinq coureurs par équipe, aura lieu entre le Sport vélocipédique Roubaisien et l'Union vélocipédique Tourquennoise, le dimanche 26 juin, sur la route de Linselles à Quesnoy-sur-Deûle. Le parcours sera de 28 kilomètres.

La grève de la Société Anonyme. — Depuis près d'un mois que cette grève s'est produite, nous avons tenu nos lecteurs au courant, jour par jour, des moindres incidents auxquels elle a donné lieu. C'est ainsi que nous avons signalé l'appel que les grévistes viennent d'adresser, par voie d'affiches, aux ouvriers et aux petits commerçants, pour les aider à supporter le chômage et à soutenir les revendications dont ils font un long exposé.

Nous nous sommes rendus au siège de la Société Anonyme, où l'on nous a donné les renseignements que voici, concernant les salaires de chacune des trois semaines qui ont précédé la grève,

« Pour la première semaine, il a été payé 6.092,50 pour 450 métiers battants (sur 600); pour la 2e, 6,050,35 pour 460 métiers; pour la 3e, 5,467,50 pour 449 métiers. Cela représente une somme totale de 17.610,45, pour une moyenne de 18 jours de travail et de 453 métiers, qui attendaient encore à chaine plusieurs jours, à chaque regarnissage, à cause du manque de commissions.

» On arrive ainsi à un salaire général de 978 fr. 35 par journée, soit, pour 453 métiers battants, 2 fr. 16 par métier ou 4 fr. 32 par deux métiers, malgré le chômage; les ouvriers travaillant en principe sur deux métiers à la fois.

» Pendant ces trois semaines, le personnel occupé était de 250 tisserands, dont le salaire individuel a été de 3 fr. 91 par journée, ou 23 fr. 46 par semaine. Ce salaire se serait élevé à 4 fr. 25, et même 4 fr. 50, si le nombre d'ouvriers avait été de 225 seulement, correspondant aux 450 métiers.

» Il y a eu plusieurs semaines où le nombre de métiers en marche variait de 330 à 380 à peine, ce qui n'a pas empêché la Direction de conserver 250 tisserands dans les ateliers ».

Samedi matin, vers neuf heures, une délégation de cinq nouveaux membres, représentant les cinq catégories de métiers, s'est présentée à la fabrique de la rue de Soubise; elle a été accueillie par la même réponse que celle de la veille.

Une arrestation mouvementée. — Samedi matin, vers quatre heures, accompagné de toute la brigade de la Sûreté, l'inspecteur de la Sûreté, M. Huyghe, se rendait rue de Condé, cour Vroman, dans le but d'opérer l'arrestation d'un dangereux malfaiteur, expulsé de France et contre lequel un mandat d'arrêt était décerné par l'un des juges d'instruction de Lille. L'individu en question est en effet inculpé d'outrages et de rébellion contre la douane, de fraude en réunion — et ses complices ont été récemment condamnés à un an de prison.

Cet homme, nommé J.-B. Vancopenolle, âgé de 20 ans, maçon, né à Mouscron — plus connu sous le sobriquet de « Baptiste de Mouscron » — avait failli récemment être pincé. Il n'avait dû sa liberté qu'à sa fuite à travers des gouttières, et à un saut de cinq ou six mètres dans un jardin correspondant à la rue Pierre de Roubaix.

La sûreté avait pris ses précautions pour que pareille aventure ne se produisit plus. Des hommes étaient postés dans le jardin en question; d'autres dans une cour adjacente, par laquelle il aurait pu s'enfuir en montant sur le toit.

Dès qu'il entendit frapper à sa porte, Vancoppenolle ouvrit une tabatière — et enfila les gouttières dans le but de se sauver comme les fois précédentes.

On le somma de se rendre, avec menace de faire feu sur lui en cas de résistance.

L'homme refusa formellement.

Trois coups de revolver — les armes n'étaient chargées qu'à blanc — furent alors tirés sur lui, beaucoup pour l'effrayer, un peu dans le but d'avertir les agents de sa présence. Vancoppenolle escalada le faîte de la toiture qu'il suivit dans la direction du jardin — mais, là, notre homme s'aperçut qu'il était cerné de tous les côtés. Après une demi-heure de promenade il finit par réintégrer sa chambre où on l'arrêta.

Il est superflu d'ajouter que cette arrestation, en dépit de l'heure matinale, avait provoqué un grand rassemblement.

Une mort subite. — Un voiturier, accompagné de son fils, âgé de quinze ans, se rendait en Belgique sur son véhicule, en suivant la route de Lannoy. Arrivé à proximité du *Cheval Blanc*, le malheureux voiturier s'affaissa soudain. Son fils, croyant à une faiblesse, essaya de ranimer son père. Tout fut inutile, le voiturier était mort. Il avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

Tombé d'une échelle. — Samedi après-midi, vers 2 h. et demie, un manœuvre de maçon, Joseph T..., montait sur une échelle apposée contre une maison en construction, rue du Tilleul; arrivé à une certaine hauteur, le malheureux manœuvre perdit l'équilibre et fut précipité dans le vide. Dans sa chute, il se fractura le pied droit. Il a été transporté en voiture à son domicile.

Mordu par un chien. — Samedi après-midi, vers trois heures et demie, un garçon d'une dizaine d'années, Joseph Maclard, suivait la Grande-Rue se rendant chez ses parents rue du Fort; près du magasin de M. Duceux, un grand chien s'élança sur lui et le mordit cruellement à la joue et à l'oreille droite. Aux cris poussés par l'enfant, un agent de service se porta à son secours et le fit conduire chez un pharmacien. L'agent put saisir l'animal et le conduisit chez M. Roger, vétérinaire, qui le visitera.

Un marchand de saucissons en défaut. — Dans la matinée de samedi, l'inspecteur des denrées alimentaires remarquait un marchand de saucissons qui vendait sa marchandises sans autorisation. Les saucissons furent emportés chez M. Roger, vétérinaire. Sur les aveux du marchand — un sieur Charles Bret, habitant la rue St-Denis, à Paris, — que les saucissons en question n'étaient qu'un composé de foie et de viande de cheval, la marchandise a été saisie.

M. Roger a déclaré que les saucissons étaient composés de viande de veau mort-né.

Une accusation de vol a été portée dans la soirée de vendredi par M. V..., demeurant rue de l'Epeule, à charge d'une femme Elise V..., demeurant dans la rue Sainte-Elisabeth: la somme soustraite — dix francs — lui aurait été subtilisée dans la chambre même d'Elise. Celle-ci, à l'arrivée de la police, était complètement ivre. Elle a été conduite au 3e arrondissement.

Un accident de voiture. — Samedi matin, l'essieu de l'omnibus de M. Dumont, de Tourcoing, s'est brisé au Pont-Rouge. La voiture fut renversée, précipitant sur le pavé les huit personnes qu'elle contenait. Aucun accident de personne à signaler. M. le commissaire du 3e arrondissement a été informé du fait.

Un accident rue de la Sagesse. — Un accident s'est produit, samedi matin à onze heures et demie, rue de la Sagesse. Une ménagère d'une cinquantaine d'années, Rosalie Doutreluigne, avait fait des provisions aux Halles centrales, et se rendait chez elle par la rue de la Sagesse; *en traversant la chaussée, elle voulut presser* le pas afin d'éviter une voiture qui arrivait au galop en sens inverse; dans sa précipitation, Mme Doutreluigne se buta contre la bordure du trottoir et tomba; relevée aussitôt par des passants, elle fut conduite dans un estaminet voisin, où on lui prodigua les premiers soins; on remarqua que, dans sa chute, elle s'était foulé le poignet et contusionnée à l'épaule. Avec l'aide d'une personne *obligeante, la blessée* a pu regagner à pied son domicile, rue du Tilleul.

Un charretier bien éduqué. — Vers midi, vendredi, un charretier, H. B..., passait rue du Vivier, en maltraitant le cheval qu'il conduisait d'une façon révoltante. Témoin de cette scène révoltante, Mme Sophie V... lui fit quelques reproches. Le charretier se précipita sur elle comme un furieux et la jeta par terre. Plainte a été portée à charge de *l'auteur de ces actes.*

Deux visiteuses peu délicates. — M. Auguste D... recevait hier, chez lui, les nommées A. J... et J. E... Obligé de sortir pour une course qu'il devait faire dans le voisinage, il les laissa seules chez lui en les priant de l'attendre.

Il ne fut pas peu *surpris, lorsqu'il revint, de trouver* la maison seule, et ses deux aimables visiteuses éclipsées; *mais il le fut* encore bien plus désagréablement en constatant dans son tiroir la disparition de deux pièces de 5 francs qu'il savait s'y trouver. Sur sa déposition ces deux dames ont été immédiatement pincées en leur domicile, amenées au commissariat et maintenues en état d'arrestation.

Procès-verbal a été dressé à charge de trois individus qui voulaient passer, rue Neuve, avec une voiture à bras — alors que la circulation y est interdite par suite des travaux. Les quidams, par *leurs observations ont entravé* pendant cinq minutes la circulation des tramways.

Nécrologie. — On annonce la mort, à l'âge de 14 mois, de Henri-Joseph Tassart, fils de M. Tassart-Picavet, demeurant rue Jouffroy, 1. Ses funérailles auront lieu le lundi 20 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth.

Communications diverses

Enterrements du dimanche 18 juin. — Mlle Adèle Deck, 3 h. 1/2 Saint-Joseph.

Sport vélocipédique roubaisien. — La commission administrative du *Sport vélocipédique roubaisien* rappelle à ses membres honoraires que les courses vélocipédiques internationales auront lieu le dimanche 26 juin à Calais, et le lundi 27 juin à Dunkerque. A Calais sera couru le championnat de France amateur.

A cette occasion elle délivrera pour ces deux stations balnéaires des billets de chemin de fer à prix réduits (50 o/o de réduction) valables trois jours. Les billets seront remis contre la présentation de leur carte, aux membres honoraires qui en feront la demande, au *café de l'Hôtel* Ferraille, dans la journée du samedi 25 juin.

Les membres de l'Association amicale des anciens élèves des Frères qui, par erreur, n'auraient pas reçu leur convocation, sont priés de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche 19 courant à 3 heures 1/2, café du *Globe*, Grande-Rue. Il sera procédé à l'élection du bureau et de deux commissaires. Les dons reçus pour servir de prix au concours de tir seront exposés dans la salle.

La réunion des cabaretiers de l'Epeule, annoncée en vue d'organiser une fête pour le 14 juillet a eu lieu vendredi soir, chez M. Emile Desmettre, rue Cugnot. La plupart des cabaretiers y assistèrent et ont décidé une seconde réunion pour les cabaretiers qui n'en auraient pas eu connaissance, et qui aura lieu mardi prochain 21 courant à 8 heures 1/2 du soir, chez M. A. Mansort, à la *Bonne bière*, rue de l'Epeule, 61. Prière aux intéressés de s'y présenter. Très urgent.

Le Petit Conseil. — Réunir et fondre en un seul tout des matériaux divers dans des proportions telles que toutes leurs vertus parfaitement conservées, se prêtent un mutuel appui, tel est le problème que l'inventeur du Rob Lechaux a résolu au prix de recherches patientes et d'expériences nombreuses et bien dirigées. Dr DELACOUR. 31073d

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Samedi, vers 7 heures du matin, le sous-brigadier Hurthemel, de service au sentier de Ma Campagne, fut attiré par son chien dans un champ de blé. Le douanier laissa son chien se diriger dans cette direction; ne le voyant plus revenir, il se mit à sa recherche et le découvrit en arrêt devant une grande quantité de sacs renfermant du poivre en grains. Le douanier ne voulant pas abandonner cette trouvaille, donna aussitôt l'alarme en tirant deux coups de revolver. Quelques instants après, le lieutenant Péquet et le brigadier Gloaguen, et les préposés Payot, Mortier et Quéva arrivaient sur les lieux: Une autre battue fut faite et l'on découvrit non loin de là, quatre autres sacs. On a saisi de cette façon, 234 kilogs de poivre en grains, d'une valeur de 936 francs.

La fraude. — Le même jour, les préposés Malfait, Vercruysse et Pottie, de la brigade des douanes de Roubaix, de service vers 10 h. 1/2 du matin sur la route d'Audenaerde, à 250 mètres de l'étranger, virent pénétrer en France par la route de Wattrelos, une voiture attelée d'un cheval. Ils suivirent le véhicule et remarquèrent qu'il quittait la route légale près de la chapelle Saint-Liévin. Les douaniers s'approchèrent et, déclaration faite de leurs qualités, ils constatèrent que la voiture était chargée de deux tonneaux de levure de bière, de beurre et d'œufs, — le tout de provenance étrangère. Toutes les marchandises furent confisquées et procès-verbal fut rédigé à la charge du conducteur: celui-ci déclara se nommer Désiré Bettremieux, marchand de levure à Wattrelos.

Entre voisines. — Plainte vient d'être portée par Mme Verzelle, du hameau du Touquet, contre sa voisine Mme Mesdagh. Celle-ci l'a insultée au moment où elle sortait de chez elle et ce, sans aucune provocation.

Cette femme sera de plus poursuivie pour ne pas avoir fait à la Mairie la déclaration prescrite par la loi pour tous les étrangers.

Procès-verbal a été rédigé par le garde-champêtre contre quatre habitants du hameau de St-Liévin, qui ont laissé divaguer leurs chiens dans les rues du hameau, malgré les arrêtés municipaux.

TOURCOING

L'« OFFICIEL » nous a appris hier la nomination de M. François Masurel père au grade d'officier d'Académie. Rarement distinction fut mieux justifiée, et, s'il faut exprimer un regret, c'est qu'elle ait revêtu la trop simple forme du ruban violet.

Au risque de blesser la modestie de M. Masurel, nous devons rappeler les services nombreux que cet homme de bien a déjà rendus à ses concitoyens.

Membre de la chambre de commerce, juge, puis président du tribunal de commerce, vice-président pendant de longues années de la commission administrative du bureau de bienfaisance, ancien conseiller municipal, voilà certes bien des titres sérieux à la reconnaissance publique!

Il y a six ans, M. Masurel fondait la section de Tourcoing de la Société de géographie, et c'est grâce à sa généreuse initiative que cette section est devenue l'une des branches les plus vivaces de la grande société de Lille.

Nous applaudissons donc bien sincèrement à la distinction dont M. François Masurel père vient d'être l'objet et nous joignons nos félicitations à toutes celles que le nouvel officier d'Académie a reçues de ses nombreux amis.

Ouverture de l'école de la rue N.-D. des Anges. — L'école des filles de la rue du Dragon, tenue par les Sœurs de St-Vincent-de-Paul, ayant été laïcisée, une école libre s'est installée dans un immeuble contigu, rue N.-D. des Anges. L'ouverture en a été faite vendredi: presque toutes les élèves ont suivi les religieuses, et l'une d'elles s'est faite l'interprète de toutes ses compagnes pour exprimer à la Sœur Dienne, directrice de l'établissement, leurs sentiments de respectueuse affection.

Une autre démarche touchante a eu lieu, à l'occasion de l'ouverture de cette école libre: les mères de famille du quartier ont offert à la Sœur Dienne le produit d'une collecte, une somme de cent francs recueillie entre elles.

Au canal. — L'embranchement du canal sera-t-il terminé pour le mois de septembre? On peut presque l'espérer, en voyant avec quelle activité les travaux sont poussés, depuis quelque temps. On est toujours à la partie comprise entre les deux ponts de l'Espierre et du Hallot; les deux rives sont presque entièrement empierrées. On va maintenant aller en remontant, à partir des quais. Il ne serait du reste pas possible de faire autrement, à cause de l'écoulement des eaux, qui devront être rejetées, au fur et à mesure, dans la partie achevée, du côté de la ville.

C'est bien à tort qu'on a pu accuser l'entrepreneur de retard: s'il y a un coupable c'est l'Etat, qui a réparti les paiements sur trois compagnies et non sur deux. On travaille aussi activement au nivellement des rues Wattine, Mathon, etc., près de l'église du Sacré-Cœur.

Funérailles du Frère Florentin. — Avant la levée du corps par M. le Doyen de Saint-Christophe, les élèves des écoles libres étaient rangés dans la rue Jacquard, avec les bannières voilées de crêpes de l'Ecole Saint-Louis et des écoles libres des paroisses Saint-Christophe, Notre-Dame et du Sacré-Cœur. Les cordons du poêle étaient tenus par d'anciens élèves du regretté défunt. Des Frères formaient la haie autour du cercueil.

M. le chanoine Leblanc, principal du Collège, et de nombreux ecclésiastiques de toutes les paroisses de la ville, précédaient la famille, représentée par les frères et neveux de M. J.-B. Delattre, en religion Frère Florentin.

Les amis des Frères, et à Tourcoing, on en compte dans tous les rangs de la société, avaient tenu à venir rendre les derniers devoirs à ce bienfaiteur de l'enfance, et à l'accompagner jusqu'au cimetière. L'inhumation a eu lieu dans le terrain réservé aux prêtres et aux congréganistes. Les membres de la famille et les assistants étaient vivement émus au moment des dernières prières. Commencée à 10 heures la funèbre cérémonie était terminée à 11 heures 1/2.

A propos de la sécheresse. — *Réflexions d'un agriculteur.* — L'entrefilet que nous avons publié dernièrement à ce sujet, nous a valu les réflexions suivantes de notre excellent correspondant, réflexions dictées par une longue expérience, ce qui les rend très précieuses pour tous ceux de nos lecteurs que cette question intéresse:

« Depuis 8 jours qu'a paru dans votre journal un article sur la sécheresse actuelle, elle continue et produit des effets désastreux sur toutes les récoltes; des savants et les bureaux météorologiques affirment que la température n'a pas été plus chaude que beaucoup d'années et qu'il est tombé en mai 7 millimètres d'eau; il eut mieux valu qu'il n'eut pas plû du tout, car quelques millimètres d'eau tombée sur un terre desséchée, calcinée par le soleil s'évapore, à l'instant et produit une sorte de fermentation qui échauffe les racines des plantes qui dépérissent encore plus qu'avant.

» On ne comprend pas comment une sécheresse assez ordinaire produise des effets si intenses; c'est, je pense, parce que la terre n'avait pas emmagasiné d'eau pendant l'hiver. Ordinairement, les pluies de *l'automne et de l'hiver*, la fonte des neiges, imbibent d'eau la terre jusqu'au niveau de sa surface. En mars, sitôt que le niveau est descendu à 50 c., on fait la semaille et s'il fait sec ensuite les racines puisent par la capillarité dans le réservoir du sous-sol l'eau nécessaire à leur végétation, et si la sécheresse continue en mai les plantes sont assez développées pour ombrager le sol et *l'empêcher* de se dessécher.

» Les racines descendent bien plus profondément qu'on le suppose, celle du lin est aussi longue que sa tige qui atteint quelquefois un mètre, celle du trèfle est plus longue encore et j'ai vu une racine de luzerne qui mesurait 2 m. 10 et qui devait être prolongée par des radicules si tissues qu'on ne saurait en apprécier la longueur.

» L'automne et l'hiver derniers n'ont guère donné d'eau à tel point que les ruisseaux qu'on nomme ici riez ou becques sont restés à sec pendant l'hiver et même les puits peu profonds commencent à tarir, ce qui n'a lieu ordinairement qu'en septembre.

» Jamais les champs n'ont été si pauvres; on dit que les fermiers ont l'habitude de se plaindre, ce n'est pas sans raisons, leur situation est tellement critique depuis une vingtaine d'ans que ceux qui ont des revenus les dépensent avec leurs fermes et ont dû entamer le capital, ceux qui n'ont que leur ferme pour vivre ne peuvent plus pour la plupart payer le propriétaire, ni le marchand d'engrais ou autres fournisseurs.

» *Un vieux fermier.* »

L'explosion de la rue Winoc-Chocqueel. — On a commencé à réparer les dégâts; le chiffre des pertes quoique très élevé, n'atteint pas 3,000 fr., comme on l'avait dit tout d'abord.

A la frontière. — Un convoi de 9 expulsés, — 4 hommes et 5 femmes, condamnés à Reims, Amiens, Avesnes et Lille, a été conduit à la frontière, samedi matin. — Parmi les femmes, l'une est née à Tourcoing, d'un père belge: Hortense G.., journalière, âgée de 23 ans, signalée dans tout le département du Nord, comme n'ayant aucuns moyens avouables d'existence.

Bondues. — *Outrages à la gendarmerie.* — *Arrestation.* — Dans la nuit du 14 au 15, on volait à MM. Thersin frères, cultivateurs à Bondues, hameau du Beau Séjour, l'herbe à demi-fanée, provenant d'une rive de 300 mètres de long, sur 0,50 de haut, et d'une valeur de 7 à 8 fr. Le voleur s'était servi d'une brouette; les traces laissées par la roue allaient du champ aux environs de la maison du sieur Pierre Vermeau, maraîcher au Beau Séjour, âgé de 64 ans, né à Deldyck (Belgique).

Le gendarme Delalé, chargé de faire l'enquête, se rendit samedi matin chez ce dernier, qui répondit aux questions qui lui furent posées par les propos les plus grossiers, non seulement à l'adresse de ses accusateurs, mais aussi du gendarme qui ne faisait que remplir son devoir. Loin de se modérer après les premières observations qui lui furent faites, Vermeau ne fit qu'aggraver son cas *en redoublant de violence*; il a été arrêté séance tenante et conduit à la chambre de sûreté; pour être dirigé lundi sur Lille.

Halluin. — *L'incendie du Colbras et les sapeurs-pompiers.* — L'auteur présumé de cet incendie dont nous avons déjà parlé, Speckaert, a été remis ce matin samedi entre les mains de la gendarmerie sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Après enquête sérieuse faite par M. Duquesne, commissaire de police, de concert avec le maréchal des logis de gendarmerie, une imprudence plutôt que la malveillance serait la cause du sinistre.

Malgré les antécédents déplorables de la famille tout entière des Speckaert, expulsés à huit, c'est en voulant allumer une cigarette et en jetant négligemment son allumette enflammée que l'incendie s'est déclaré à la meule; Trente paquets de contrebande dont *il était porteur ont* été trouvés: ses deux frères et sa sœur en fuite, étaient également nantis d'une charge assez volumineuse, ils cherchaient donc plutôt à passer sans être aperçus de la douane et de la police.

Dans le premier moment de frayeur, craignant pour sa ferme couverte de chaume et située comme nous l'avons *dit* à 50 mètres à peine du *brasier*, M. Delesalle nouvellement arrivé au Colbras a pu très bien ne pas savoir au juste à qui s'adresser pour avoir de suite la pompe du dépôt de ce hameau.

Pas de clef, disait-on partout, quelle incurie!

Il ne faut cependant pas attribuer à une négligence du corps si dévoué des sapeurs pompiers et de son capitaine commandant le fait de ne pas avoir trouvé les clefs.

Deux sont en effet déposées au Colbras afin d'éviter toute lenteur dans le service, une clef se trouve chez Pagie, maréchal-ferrant et une deuxième chez Lefebvre, caporal.

Puisse cet avis être pris en bonne note pour parer à l'avenir au premier secours si un sinistre venait malheureusement à éclater dans ce hameau situé à une demi-heure de la commune.

Roncq. — *Un carrousel en voiture.* — Dimanche 10 juillet, aura lieu, en cette commune, un carrousel en voitures, avec huit prix d'une valeur totale de 350 fr. M. Edouard Leurent, président d'honneur, a offert le 1er prix de 100 fr. La musique municipale prêtera son gracieux concours pour le cortège qui se formera à 3 h. 1/2, à la Gare, et se rendra au lieu du concours; départ au Faubourg jusqu'à la *Place*, la société fera entendre ses meilleurs morceaux pendant toute la durée de la fête.

Linselles. — *Réunion du Conseil municipal.* — Suite. M. le maire déclare ensuite que la subvention pour la musique municipale de 1.200 fr. a été réduite en 1892 à 600 fr., lorsqu'une commune limitrophe donne 1,500 fr. sans observation; il propose également de porter en 1892, la subvention à 1,200 fr. et de porter les 600 francs, non *admis*, au budget additionnel de 1892. Accepté à l'unanimité.

Il est ensuite voté sans observation 100 fr. au sous-chef pour leçons de solfège mais à la condition que tous les enfants qui lui feront la demande sans distinction de parti pourront suivre ces cours. Puis on ajoute au budget supplémentaire de 1892, vu les finances prospère, 100 fr. pour la veuve Ghestem, mais à titre d'indemnité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Mulet, président de la société de gymnastique demandant une subvention de 300 fr. — M. Demarcq. Lors de la dernière visite de M. le préfet nous avons été insultés grossièrement par cette société, et je ne vois pas pourquoi le Conseil accorderait une subvention à une société qui s'est comporté si indignement à notre égard. — M. Dumortier. Nous n'avons pas d'ailleurs besoin d'une société de gymnastique.

M. A. Ghesquière vote seul pour la subvention et à la majorité des autres membres la proposition est repoussée. — M. le Maire déclare qu'il y a lieu de réorganiser le corps des sapeurs-pompiers arrivés au terme de leur engagement; il dit que, cependant, pour assurer le service, il serait bon d'accorder l'allocation due actuellement aux pompiers à un service de manœuvriers de pompes choisis dans le dit corps sous la direction de leurs chefs actuels. Chacun est de cet avis et MM. Ghesquière et Delvordre sont désignés pour former une commission à ce sujet.

M. le Maire donne communication d'une demande faite à M. Collard, chef des travaux, pour un devis concernant les aqueducs, afin d'être renseigné exactement sur les dépenses à faire, avant d'entreprendre ces travaux urgents. M. Cottery demande que des réparations soient faites et que le chemin dit de la Vieille-Motte puisse être en état convenable; qu'il y a urgence, et il demande au Conseil, de prendre en considération sa demande.

La dépense, dit M. le Maire, serait assez importante; il y a 400 mètres environ de gravier à poser, à 1 000 francs par 125 mètres; il est vrai qu'il y a de disponible 1.400 francs dont la moitié pourrait être prise de suite; en tout cas, avant de rien entreprendre, je demande s'il ne serait pas urgent d'en demander également un devis à M. Collard. Tel est l'avis du Conseil.

M. le Maire donne ensuite lecture d'une réclamation de M. Delahouttre pour faire un service supplémentaire d'omnibus sur Lille partant de Linselles à 11 h. 1/2 du matin avec retour de Lille à 2 h. 1/2.

Tous les conseillers sont unanimes à reconnaître qu'il y a urgence d'avoir plus d'une communication, mais, comme l'administration précédente, qui avait entrepris ce service, a dû cesser, il serait bon, au lieu de voter les 300 francs demandés, d'inscrire au budget supplémentaire de 1892, 150 francs pour les six mois restants, sauf à inscrire, en 1893, les 300 fr. d'indemnité, réclamés par an. — Adopté. Sur ce, la séance est levée à 8 h.

LILLE

Lettre du cardinal Rampolla à M. le comte de Mun. — M. le comte Albert de Mun ayant fait hommage au cardinal Rampolla du discours qu'il a prononcé à *Lille, le 6 juin, devant les membres des associations* catholiques de jeunes gens de la région du Nord, a reçu de Son Eminence une réponse dont voici la traduction:

« Monsieur le comte,

» Les journaux que vous avez eu la courtoisie attention de m'adresser en même temps que votre lettre du 7 courant m'ont fait connaître l'important discours que vous avez prononcé à Lille et dont le télégraphe m'avait déjà apporté un résumé.

» Je me suis immédiatement empressé de le lire avec tout l'intérêt dont il était digne, tant à cause du sujet qu'à cause de la personne même de l'orateur qui m'était déjà si favorablement connue.

» Je dois vous dire que cette lecture m'a causé une bien douce satisfaction et, non seulement à moi, mais au Saint-Père, à qui j'ai communiqué votre discours, parce que celui-ci fait tout entier éclater l'attitude de dévouement pratique au Saint-Siège que vous n'avez pas hésité à prendre, même en sacrifiant vos intérêts personnels.

» Sa Sainteté n'attendait pas moins d'un fils dont le dévouement s'est publiquement manifesté en mille occasions.

» Aussi, est-ce de tout cœur que je vous exprime les éloges que vous méritez pour cette très noble attitude, et je souhaite que votre louable exemple ait bientôt de nombreux imitateurs.

» En attendant, je saisis avec plaisir cette occasion de vous renouveler les sentiments d'estime très distinguée avec lesquels je suis, M. le comte, votre très affectueux serviteur. Cardinal RAMPOLLA.

» Rome, le 13 juin 1892. »

Les autorisations de bâtir à Roubaix. — MM. Bossut-Plichon, Grande-Rue, 2, construction d'une grande porte, boulevard de Reims. — Dazin frères, boulevard de Beaurepaire, une maison, angle des rues d'Alger et du Cartigny. — A. Simoens, rue des Arts, 75, 2 maisons rue d'Isly. — P. Masurel, rue de Tourcoing, 95, une écurie boulevard Lacordaire. — C. Driessens, rue de France, 4, une maison rue de France. — Vve Mazure-Wattine, rue Neuve, 4, une maison rue de la Gare. — E. Orange, rue de Mons, 4, deux maisons rue de Mons. — Taelman-Leglen, rue Blanchemaille, trois maisons angle des rues de l'Alma et Isabeau.

Desurmont frères à Tourcoing, 3 maisons angle des rues de l'Alma et de la Gare. — Ch. Roussel, 12, rue de Mouveaux, rétablissement d'une palissade, angle des rues des Soies et du quai de Wattrelos. — Veuve Lambert, 151, rue de Lannoy, une maison rue Ste-Thérèse. — Veuve Briet-Durieu, 72, rue Pierre-de-Roubaix, une maison, angle du boulevard de Belfort et de la rue Monge. — Veuve Salomon, boulevard d'Halluin, cinq maisons rues de France et de la Guinguette. — A. Deroubaix, rue Ste-Thérèse, 28, une maison rue Ste-Thérèse.

Mulle-Watteau, 168, rue de Lille, deux maisons boulevard de Strasbourg. — E. Eloy, 64, rue de l'Espérance, une maison boulevard de Paris. — H. Tassart, 3, rue Jouffroy une maison rue Jouffroy. — A. Vandendorpe, 82, rue Sébastopol, une maison rue Lacroix. — Ch. Masurel, 56, rue Daubenton, deux maisons boulevard de Metz. — Wagdon, 69, rue de Soubise, six maisons rue d'Oran.

A. Verriest, 160, rue du Pile, 4 maisons rue de Mons. — A. Draux, 173 rue Decrême, une maison rue Jouffroy. — E. Delbar, 120 rue St-Jean une maison rue Jouffroy. — A. Louchy, rue d'Isly une maison rue d'Isly. — H. Crumaire, 81 rue d'Inkermann 3 maisons rue de l'Industrie. — Veuve Denis-Pollet à Wattrelos une palissade rue d'Avelghem. — L. Mahieu, 24 rue de Tunis 2 maisons rue de Tunis.

A. Dazin, boulevard de Beaurepaire, un magasin rue du Tilleul. — Ulysse Lambert, 3, rue d'Isly, une maison boulevard de Belfort. — E. Wareille, 45 rue d'Isly, une maison rue d'Isly. — E. Martel, 144 rue du Coq-Français, 2 maisons boulevard de Cambrai. — Coulon-Cuvelier, 8 rue du Moulin, 2 maisons boulevard de Paris. — E. Lemaire, 132 rue de l'Epeule, 2 maisons rue d'Alger.

J.-B. Poissonnier, 156 rue du Moulin, 3 maisons rue du Tilleul et rue de la Potennerie — Veuve Glorieux-Dutemple, rue de la Fosse-aux-Chênes 17, une maison boulevard de Paris. — Delcourt-Lorthiois, 14 rue de Lannoy, une maison rue de l'Alma. — Dazin frères, boulevard de Beaurepaire, une maison rues du Pile et Hoche. — L. Selosse, rue Duflot, 17, une maison et magasin rue Turgot et Millon.

Ch. Delestienne, 39, rue de France, une maison rue de Toulouse. — A. Fourlinnie, 38 rue de Lannoy, 4 maisons rue Lannes. — Debaisieux et Penez, 33 rue Sainte-Thérèse, 2 maisons boulevard de Belfort. — A. Beirnaerd, 120 rue Pellart, une maison rue de Bavai. — Veuve S. Dupont, 126 rue Blanchemaille, 2 maisons rue de Cassel. — L. Plouvier, 42 rue des Ursulines à Tourcoing, une maison rue de la Gare.

A. Duvinage, 10 rue du Grand-Chemin une palissade rue Descartes — L. Brunin, 52 rue de la Chapelle-Carrette une maison rue de la Chapelle-Carrette — L. Barbotin, 34 rue de Lille 4 maisons rue du Congo — A. Leclercq, 48 rue Vauban une maison rue Vauban — J. Toulemonde, 36 rue Neuve une maison rue des Fabricants.

Cavrois-Mahieu, 39, Boulevard de Paris, une écurie boulevard de Paris. — J. Fort, 41 rue de Lille 5 maisons rue de Dammartin. — J. Lagache, 24 rue Pellart, une remise d'écurie rue Pellart. — Veuve Taverne, 11 rue Delattre une maison rue de Constantine. — Delbarre, 67 rue Marceau, 2 maisons rue Marceau. — Veuve Hanselin, rue de l'Industrie 2 maisons rue d'Isly. — Veuve Lemaire, 116 rue de Mons, 2 maisons boulevard de Mulhouse.

P. Blondiau, 71, rue de la Conférence, une maison rue de la Conférence. — A. Six, 69, rue des Sept-Ponts, un mur rue des Sept-Ponts. — Delattre-Hennart, 51, boulevard Gambetta, une maison angle du boulevard de Paris et rue Colbert. — Perret-Duthoit, 168, boulevard de Strasbourg, un aqueduc quai de Gand.

Laverchère, 8 rue Saint-Georges, un pavillon et un mur de clôture rue de la Gare. — F. Aubry, 2 boulevard de Cambrai, une maison, une écurie et une grille de clôture boulevard de Cambrai — Mulle-Gadenne, à Lannoy, 2 maisons chemin de Cartignies. — A. Prouvost, 49 rue Neuve, un mur de clôture rue de Beaumont. — C. Beyls, boucher à Lannoy, une palissade rue des Longues-Haies.

Concerts et Spectacles

Excelsior-Théâtre, boulevard Gambetta, direction Gantier, dimanche 19 juin à 8 h. 1/2. grande représentation *La Fille des Chiffonniers*, drame à grand spectacle en 8 actes.

Tourcoing. — L'harmonie *La Fraternelle*, exécutera le dimanche 19 juin 1892, sur la place Thiers, à 5 h. du soir, les morceaux ci-après: 1. *Bordeaux*, allegro, F. Lautier; 2. *La Palme d'Honneur*, fantaisie, N. Labole; 3. *Caprice*, polka pour piston, X...; 4 *Bertha*, valse, Morenier; 5. *Les Huguenots*, fantaisie, Meyerbeer; 6 *Emilie*, gavotte, Minet. Des chaises seront mises à la disposition du public.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 18 juin.* — ABUS DE CONFIANCE. — Me Chatteleyn, syndic de la faillite N..., de Roubaix, expose qu'il avait constaté sur le livre un encaisse de 1135 fr.: or on n'avait point retrouvé d'espèces. Le commerçant ayant justifié de la régularité des opérations par lui accomplies, les soupçons se portèrent naturellement sur l'employé qui était chargé de la caisse et de la comptabilité et qui venait de prendre la fuite. Peu de temps après on découvrit que ce commis du nom de Louis Motte était allé toucher des factures chez certains clients. *De là une instruction* contre Motte qui fut assigné devant les juges correctionnels et qui ne comparait pas. Il est condamné par défaut à 18 mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende.

POUR AVOIR IMPORTÉ de la viande de provenance américaine et avoir ainsi contrevenu à un décret de décembre 1891, un sieur Esquedin encourt une peine de trois *mois d'emprisonnement et 500 fr.* d'amende.

DES PRÉPOSÉS de douane ont eu à subir les outrages et les voies de fait d'un nommé Louis Mille, qui se voit infliger une peine de deux mois et 16 fr. d'amende.

UN PÈRE est allé chez son fils à Marcq briser dans sa maison deux carreaux de vitre: Smitte — *c'est le nom* de l'inculpé — n'est point, paraît-il, d'après son casier, à la première algarade: il lui est infligé un mois et 50 fr. d'amende.

UNE JEUNE FILLE de Tourcoing était morte il y a quelque temps, dans des circonstances assez mystérieuses: on fit l'autopsie de son cadavre et on découvrit qu'elle avait succombé à des *manœuvres abortives par suite* de l'absorption de certaines substances dangereuses. Avant de mourir elle avait déclaré à plusieurs personnes qu'un homme de soixante-huit ans, Joseph V..., habitant Tourcoing et exerçant la profession de bouquiniste, lui avait remis une potion qu'elle avait absorbée et qui lui avait occasionné des maux d'estomac terribles.

V... fut interrogé et nia énergiquement avoir donné quoi que ce soit à cette jeune femme; il déclara simplement que pour déférer au désir de cette dernière l'entretenant de la maladie d'une amie, il lui avait conseillé d'acheter chez le pharmacien pour cinquante centimes d'une substance quelconque. Malgré cela, l'enquête se poursuivit et aboutit à des poursuites contre V... pour vente de substances vénéneuses et exercice illégal de la médecine.

Sur trois témoins appelés, M. Bruneau, pharmacien, seul est présent; il dit avoir été chargé de faire avec le commissaire, une perquisition chez V... Or, dans l'arrière-boutique de celui-ci il découvrit diverses fioles et des plantes sèches parmi lesquelles des substances vénéreuses. V... dit que c'est exact, mais que c'était pour son usage personnel; il n'a jamais été condamné. Le tribunal renvoie la cause à huitaine pour entendre le médecin et le pharmacien qui ont donné leurs soins à la jeune fille.

DEUX HABITANTS DE TOURCOING se sont donné respectivement des coups le lendemain des élections, après s'être traités l'un de Ravachol, l'autre de rien-qui-vaille; comparaissant tous deux, Désiré E... et Charles T... s'en tirent chacun avec vingt-cinq francs d'amende.

POUR VOL de deux poules à Roubaix, Louis Hubaux, *surpris* vers trois heures et demie du matin par un employé de douanes, encourt une peine de trois mois.

L'AFFAIRE DE MŒURS B..., qui avait commencé vendredi par la déposition des témoins est continuée à l'audience de samedi par le réquisitoire de M. le substitut Guillemin et la ploidoirie de Me Boyer-Chamard.

Après délibéré B... est condamné à quatre mois d'emprisonnement et cinquante francs d'amende: les débats avaient eu lieu encore à huis-clos à cette audience.

Statistique. — Il a comparu aux audiences de cette semaine trente-cinq *jeunes gens âgés de moins de 21 ans.*

Me CONFORME.

PETITE CORRESPONDANCE

H. B. M. — 1° Attendez la réponse de M. le Ministre; 2° Le certificat d'extranéité se délivre à la Mairie.

J. D. — Si vous avez été averti, vous avez droit à une heure tous les jours. Si c'est vous qui avez averti, vous n'y avez aucun droit.

L. G. — Non. Le seul droit que vous ayez est de poursuivre en justice de paix, après avoir pris toutefois le soin de faire constater le fait par témoins.

NOUVELLES MILITAIRES

Manœuvres de garnison. — Des manœuvres de garnison ont eu lieu vendredi, entre Vendeville et Templemars, autrement dit entre la voie ferrée et la route de Lille à Douai, sous la direction de M. le lieutenant-colonel Moreau de Bellaing, du 19e régiment de chasseurs.

Le 16e bataillon de chasseurs figurait l'ennemi marchant de Douai vers Lille. Le 43e, mettant deux bataillons en ligne, défendait la place. De chaque côté il y avait deux *pelotons du 19e régiment de chasseurs.* On a étudié de part et d'autre diverses formations, soit pour l'attaque, soit pour la défense. L'action a été très courte. La critique a été faite près de Vendeville, puis la grande halte a eu lieu sur place.

M. le général Bidot, commandant la 1re brigade de cavalerie, MM. le colonel Rau, chef d'état-major du 1er corps d'armée, le colonel de Courson de la Villeneuve, et le lieutenant-colonel Michel, du 43e, assistaient aux exercices. Les troupes, parties de leurs casernements à cinq heures du matin, sont rentrées, toujours alertes, vers quatre heures du soir.

Les cartouches du soldat. — Le ministre de la guerre vient de prendre une décision qui fixe ainsi qu'il suit les quantités de cartouches modèle 1886 que le soldat doit porter en temps de guerre:

Infanterie (corps actifs et mixtes). Sous-officiers, 56 caporaux et soldats, 120 au lieu de 112.

Infanterie (corps territoriaux) — Sous-officiers, petits états-majors de régiment et de bataillon et section hors rang, 56; caporaux et soldats, 112.

Cavalerie. — Cavalier monté, 8 paquets au lieu de 6; 3 de ces paquets sont placés dans la cartouchière et les 5 autres dans le paquetage. — Cavalier non monté, 8 paquets portés sur l'homme.

Génie. — Les sapeurs-mineurs et sapeurs des chemins de fer reçoivent 15 paquets de cartouches au lieu de 13 et les placent dans les cartouchières.

Les paquets contiennent chacun 6 cartouches.

CIVIL

— « Alors, c'est pour demain?

— » Oui, demain, neuf heures; d'ailleurs, voici la lettre.

La veuve la déplia et à travers ses pleurs lut péniblement:

« Vous êtes prié d'assister au convoi et » enterrement de Paul Marquet, décédé » dans sa trentième année, le 9 juin 1892, » etc., etc.... Les obsèques seront purement » civiles. »

La pauvre femme leva sur l'ouvrier des yeux pleins de larmes, et d'une voix tremblante où perçait la crainte d'une rebuffade: « Vous voulez donc tant que ça? »

— » Quoi?

— » Qu'on l'enterre comme un chien?

— » Ah! vous savez, la mère, faut pas nous casser le tympan avec vos jérémiades, votre mari a signé.

— » Oui, un jour qu'il avait bu; mais ç'a n'a jamais été dans ses idées, et la preuve, c'est qu'il a demandé le prêtre avant de mourir et qu'il...

— » Inutile, la bourgeoise, nous avons l'écrit; d'ailleurs, pas besoin de curé pour « fumer les mauves »; vous faites pas trop de bile, cette nuit-ci, pour être d'attaque demain, et bonsoir! »

Il referma brutalement la porte, et la femme l'écouta descendre, le cœur serré: c'était sa dernière espérance qui s'en allait. Lorsque le bruit des pas eut cessé et que tout espoir de retour fut perdu, elle se laissa tomber sur une chaise, anéantie, sentant peser sur elle tout le poids de son isolement.

Ce camarade, elle ne l'aimait pas; d'instinct, elle se défiait des beaux parleurs; mais, au moins dans une circonstance pareille, il aurait pu lui tendre la main et l'aider à disputer son mari aux misérables qui voulaient l'enfouir, et voilà qu'elle avait sa réponse dans l'oreille: — « *Pas besoin du curé pour fumer les mauves!* »

« Certainement! mais Paul n'est pas du fumier, et je ne veux pas qu'on le traite ainsi! Oh! le misérable! »

⁂

En disant cela, elle s'agenouilla auprès du lit. Les draps blancs, éclairés par la lueur tremblante de deux bougies, dessinaient, en plis raides et anguleux, la silhouette du cadavre, et ce spectacle acheva le désespoir de la veuve.

Ainsi, c'était là que tout venait aboutir, et ses douces espérances de jeune fille et son amour d'épouse! tout cela n'avait plus d'objet, n'existait plus, était rentré à jamais dans le néant! Cet homme, qu'elle avait aimé avant de le connaître, auquel elle avait tout donné, n'était plus rien; et quand elle irait prier là-bas, au cimetière, personne ne l'entendrait; c'était fini, fini!...

Etait-ce possible! Elle n'était pas savante

FEUILLETON DU 20 JUIN 1892. — N° 39

LE RÉGIMENT

Par Jules Mary

PREMIÈRE PARTIE

LE SOUS-OFFICIER JACQUES

VII

— Oui madame, il vous adore... et il sera pour vous une source nouvelle de bonheur... n'en doutez pas...

— Quand le verrai-je?

— Dès que vous le désirerez madame.

— Demain, je ne suis pas libre.

— Après-demain, à deux heures, si vous le voulez.

— Irai-je chez vous?

— Ce serait, à mon avis, plus prudent.

— Soit donc... votre adresse?...

— Vous l'avez sur ma carte.

— Après-demain donc?

— Après-demain!

Patoche sortit. Et Marguerite infiniment troublée rentra chez elle, tomba sur une chaise, se répétant: « J'ai retrouvé mon fils perdu! »

Et abîmée dans sa rêverie, elle pleurait doucement.

VIII

— Ne laissons rien au hasard, s'était dit Patoche en sortant de chez madame de Cheverny.

Et il avait couru chez Moriani, rue de Courcelles.

Il trouva le jeune homme chez lui. Patoche lui tendit la main en souriant. Moriani ne la prit pas.

L'homme d'affaires ne s'en offensa point. Et avec un grand air de bonté:

— Mon fils, je désire que tu me donnes deux renseignements.

— Que voulez-vous savoir?

— Le nom du village où habitait Pierre Gironde, le vrai, celui dont tu as pris le nom, avant de venir être apprenti à Paris.

— Boncourt, dans l'Indre.

— Boncourt!... se dit Patoche en se frappant le front... J'y ai vendu une propriété dans le temps..., Et, j'y ai vu le maire à plusieurs reprises... Comme cela tombe...

— Le maire s'appelle Motoret, dit Moriani. J'ai trouvé son nom dans les papiers de Gironde après sa mort.

— Matoret, c'est cela même. Dis-moi, Pierre Gironde, le vrai, et sa sœur, étaient-ils nés à Boncourt?

— Non

— De mieux en mieux. Je ne veux pas en savoir davantage.

— Pourquoi ces questions?

— Je te le dirai après-demain; après-demain je t'invite à venir déjeuner avec moi, rue Saint Honoré; à midi précis, n'est-ce pas mon garçon? Sois exact, car à deux heures madame de Cheverny viendra te serrer sur son cœur.

Et comme Moriani pâlissant tout à coup, ne retenait pas un geste de désespoir, la figure de Patoche changea, quitta son air bonhomme. Les traits semblèrent se tendre, se creuser. Les yeux lancèrent un regard d'une cruauté froide. Il y eut sur tout cela je ne sais quoi d'implacable.

— Moriani, j'ai l'œil sur toi. Je te tiens. Pas de faiblesse. Je te jure que si tu me trahis, je ne te manquerai pas!!...

Et il sortit sur ce mot.

Rentré chez lui, il se mit en devoir de préparer les papiers qui devaient prouver l'identité de Pierre Gironde. Parmi ses dossiers, il retrouva facilement l'écriture de Matoret, le maire de Boncourt, des pièces émanant de la mairie et où se trouvait même le cachet communal. Il retrouva même une lettre écrite par lui quelques mois plus tard à Matoret et qui lui avait été retournée par la poste, Matoret étant mort dans l'intervalle.

— Je suis vraiment servi par le hazard! murmura le gredin.

Et il se mit en devoir de composer, imitant l'écriture de Matoret, — une grosse écriture tremblée d'homme qui tient plus souvent la charrue que la plume — une déclaration où le père Gironde racontait l'histoire de l'abndon de l'enfant dans les broussailles couvertes de neige de la forêt de Russy.

Après quoi il signa le nom de Matoret et le nom de Gironde. Il ne lui manquait, pour donner à cette pièce toute sa vraisemblance que le cachet de la mairie.

Patoche n'était pas embarassé pour si peu.

Il commanda le cachet ce jour même chez un fabricant de la rue de Provence et le lendemain soir on le lui apportait. Un très beau cachet à l'encre noire, large comme une pièce de cinq francs en argent s'étala bientôt près de la signature de Matoret, lui offrant sa consécration officielle.

— Maintenant je suis prêt, se dit-il.

La matinée du lendemain lui parut très longue. Il attendit Pierre Gironde avec impatience.

Gironde fut exact. A midi, il sonnait et entrait.

En déjeunant, Patoche lui rendit compte de ce qu'il avait fait, lui montra les papiers signés de Matoret et du père Gironde, enfin, il lui fit la leçon de manière à ce que Moriani n'hésitât pas.

L'autre écoutait d'un air sombre, mangeant du bout des dents. Evidemment, il répugnait à cette comédie.

Il fut pris d'un tressaillement si violent, au coup de sonnette qui annonçait la comtesse que Patoche lui glissa à l'oreille:

— Songe aux travaux forcés, mon garçon, songes-y bien!

Et Marguerite entrant ne trouva plus devant elle que deux hommes résolus, — l'un malgré lui, l'autre de gaieté de cœur, — à abuser de sa bonne foi, à se jouer de sa tendresse et de ses souffrances maternelles.

Patoche était un peu plus propre que d'habitude. Il avait mis une chemise neuve et il avait brossé ses vêtements, l'habit, le gilet, le pantalon noirs immuables.

Gironde était vêtu d'un complet gris de fer très moulé à sa taille et qui en dégageait toute la souplesse et l'élégance.

Il était bien un peu pâle, mais puisque ses prières à Patoche avaient été vaines, puisqu'il fallait choisir entre deux alternatives, se déshonorer et se perdre, expier le crime d'autrefois, ou se sauver en trompant cette mère, son parti était pris.

Au coup de sonnette de Marguerite, ils se levèrent de table tous les deux.

Moriani resta dans la salle à manger, une petite pièce très obscure donnant sur une cour étroite aux murs jaunes.

Patoche entra dans son bureau — là où trônait la caisse majestueuse — et alla ouvrir.

Madame de Cheverny se glissa dans le bureau.

Patoche referma la porte.

— Madame, dit-il, ayez toute confiance, vous êtes ici sous la protection d'une honnête homme. Vous n'avez rien à craindre.

Marguerite si violemment émue, le cœur tressautant à lui faire mal, se taisait, ne trouvant pas un mot. Elle regardait silencieusement autour d'elle, étonnée de ne voir que Patoche, l'interrogeant des yeux, en dépit de tout, craintive et point rassurée.

— Calmez-vous, chère madame, il est ici! dit Patoche.

— Au moins, fit-elle, recouvrant la parole, vous lui avez dit que je n'ai jamais cessé de l'aimer, de le regretter? Vous lui avez dit que je suis innocente de son abandon? qu'il n'a été arraché de mes bras que par la force, que par un crime? Car ce fut pour éviter un crime que son père l'emporta en cette froide nuit d'hiver? Vous lui avez tout dit? Vous n'avez rien caché?

— Oui, madame, il vous attend, il vous aime...

— Et il est ici?

— Auprès de vous, madame... son cœur déborde d'impatience. Un mot de vous, madame, et il sera dans vos bras... soyez forte... La trop grande joie est, comme la trop grande douleur, souvent dangereuse.

— C'est étrange, murmura la pauvre femme, je ne puis croire à tant de bonheur... Mon cœur est serré... je suis triste... et j'ai des pressentiments sinistres...

Elle soupira.

Elle était assise dans l'unique fauteuil qui décorait le bureau de Patoche. La tête baissée, les mains sur les genoux, vêtue de couleur sombre, elle avait l'air en deuil.

Patoche, discret, se tenait à l'écart, attendant ses ordres ne voulant point l'importuner.

Elle se tourna de son côté:

— Je l'attends, dit-elle... Qu'il vienne... Mais laissez-moi seule avec lui, n'est-ce pas?

— Certes, madame...

Il s'inclina respectueusement et se dirigea vers la salle à manger.

Presque aussitôt il reparaissait, tenant Gironde par la main. Celui-ci marchait la tête basse, comme un condamné.

— Madame, dit-il, soyez heureuse... Et toi, Pierre, donne-lui toute ta vie pour lui faire oublier ces vingt années passées sans toi.

Il se retira, mais il eut soin de glisser en partant à l'oreille de son complice:

— Je ne te perds pas de vue. De la salle à manger j'entendrai tout.

Marguerite et Gironde restaient en présence.

Gironde ne la regardait pas. Il n'osait.

Marguerite, seule l'examinait, — presque sans le voir, car ses yeux étaient voilés; et ses lèvres étaient trop lourdes, trop chargées de sanglots pour qu'elle pût parler.

Cette situation bizarre dura longtemps.

Elle eût duré plus longtemps encore si Gironde n'eût prononcé un mot, un seul, d'une voix très basse, comme une plainte, comme un soupir, comme un suprême appel résumant les souffrances du passé et les espérances de l'avenir.

Et ce mot fut:

— MA MÈRE!

Alors tous les soupçons de la première heure, toutes les craintes, tous les pressentiments s'évanouirent chez Marguerite.

Elle éclata en sanglots; ses bras s'ouvrirent, se tendirent vers Gironde, pendant qu'à l'appel suprême elle répondait d'un autre mot:

— MON ENFANT!

Et Gironde s'abattait à ses genoux, cachant dans ses mains jointes sa honte, son épouvante, sa lâcheté.

Patoche, doucement, entr'ouvrit la porte.

Mais, apercevant le groupe formé par la mère et le fils, il la referma avec prudence, souriant et murmurant:

— Pas mal!...

Longtemps Marguerite et Gironde gardèrent le silence. Tous deux ils se sentaient gênés pour des motifs opposés.

(*A suivre.*)

JULES MARY.